



**AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE
TRÈS HAUT DÉBIT
DES DEUX-SÈVRES**

**PUBLICATION, AUPRÈS DE
L'ARCEP, DU PROJET OBJET DE
LA DEMANDE DE
FINANCEMENT DE L'ÉTAT**

Sommaire

Sommaire

1. COORDONNÉES DU PORTEUR DE PROJET	3
2. LE SCHÉMA DIRECTEUR	4
3. TERRITOIRES DU PROJET OBJET DE LA DEMANDE DE FINANCEMENT DE L'ÉTAT	5
4. MODALITÉS D'ÉCHANGES AVEC LE DÉPARTEMENT	6

1. COORDONNÉES DU PORTEUR DE PROJET

Nom :

Département des Deux-Sèvres

Adresse Postale :

Maison du Département

Mail Lucie Aubrac

Boîte Postale 531

79021 NIORT CEDEX

Téléphone :

05 49 06 79 79

2. LE SCHÉMA DIRECTEUR

Initulé du Schéma Directeur :

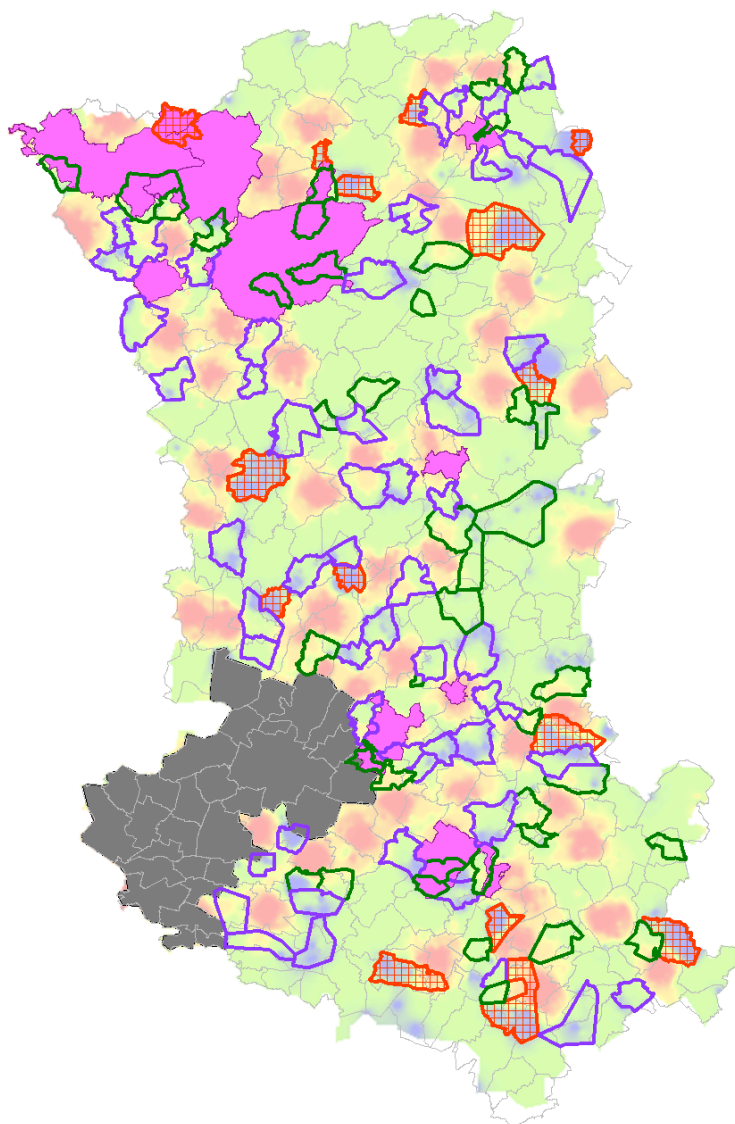
Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique des Deux-Sèvres

Modalités permettant une consultation libre du schéma directeur :

Le SDTAN peut être téléchargé sur le site web du Département des Deux-Sèvres :

<http://www.deux-sevres.com/deux-sevres/Portals/cg79/missions/territoire/pdf/SDTAN%202012.pdf>

3. TERRITOIRES DU PROJET OBJET DE LA DEMANDE DE FINANCEMENT DE L'ÉTAT



- Zone AMII
- Communes proposées en FTTH
- Sous-répartitions (SR) retenues pour la montée en débit
 - Phase 1 : 55 SR
 - Phase 2 : 41 SR
- Couverture ADSL
 - Débit supérieur à 10 Mbits/s
 - Débit entre 2 Mbits/s et 10 Mbits/s
 - Débit entre 512 Kbits/s et 2 Mbits/s
 - Débit inférieur à 512 Kbits/s
- Multiplexeur concerné par le programme de neutralisation

4. MODALITÉS D'ÉCHANGES AVEC LE DÉPARTEMENT

Les opérateurs souhaitant signaler que le projet public envisagé couvre un territoire sur lequel ils ont l'intention de déployer eux-mêmes un réseau à haut ou très haut débit peuvent prendre contact auprès de :

Christian BOULANGER
Directeur Général Adjoint
Pôle de l'écogestion, de la mobilité et de l'environnement
Téléphone : 05 49 06 77 70
C.BOULANGER@cg79.fr